

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 06/07/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 11.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la capture et la perturbation intentionnelle dans le cadre du suivi et de la protection des nids de Busard cendré, Busard Saint-Martin et Oedicnème criard Numéro Onagre : 2024-06-34x-01001	Bénéficiaire : Mayenne Nature Environnement	Avis : Favorable
-------------------------	--	---	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Burhinus oedicnemus* Oedicnème criard
- *Circus cyaneus* Busard Saint-Martin
- *Circus pygargus* Busard cendré

Discussion

Le CSRPN remercie le pétitionnaire pour la présentation concise et complète.

Le CSRPN s'interroge sur la perturbation que peut engendrer un drone survolant un site de nidification pour les espèces concernées, bien que la méthode soit largement utilisée depuis plusieurs années sur différentes espèces.

Le pétitionnaire indique que la perturbation semble limitée. L'outil est particulièrement précieux, car il permet de détecter rapidement les nids et les jeunes.

Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 11/07/2024

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

